Céréales et oléoprotéagineux - Aide au transport

Favoriser la mise en marché des céréales et maîtriser leur prix de revient.

Modalités de l'aide

- Aide au transport des céréales depuis les ORS vers les provendiers et entre les ORS
- Aides versées aux ORS expéditeurs sur la base d'un forfait à la tonne kilométrique.

Pièces justificatives à fournir

- Certificat de livraison -ORS & provendier 2024.docx (56.24 Ko)
- Certificat de livraison -ORS & ORS.docx (56.46 Ko)
- RIB

Autre aide

Sur dérogation, une aide au transport peut être service au producteur ne pouvant livrer sa production à l'ORS le plus proche de la parcelle de récoltes.

Conditions à remplir

Être adhérent d'un Organisme de Réception et de Stockage (ORS)

Date limite de reception : 12 décembre 2025

Yannick FULCHIRON

Chargé de mission



6 260960



contact@agencerurale.nc